

Plan de Déplacements du Village La Poste



Organisme porteur :

Groupe La Poste

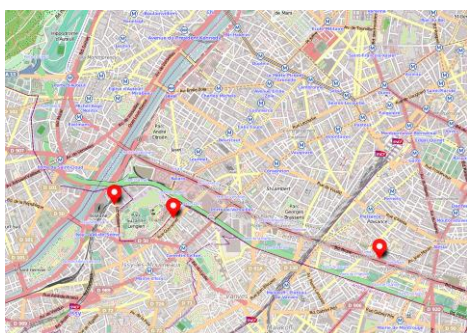
Partenaire :

Greenovia

Chiffres clés :

- 4 000 salariés concernés
- Principales parts modales :
Transports en commun 68%,
Vélo 1,6%, Marche 5,4%,
Voiture 23%

Carte de localisation :



Présentation

Jusqu'ici dispersé sur 9 sites franciliens, le Groupe La Poste a engagé en 2015 dans le rassemblement de près de 4 000 salariés sur le Village La Poste, composé de 3 sites à Issy-les-Moulineaux et Paris.

Le Groupe a souhaité s'appuyer sur l'outil plan de déplacements pour accompagner et faciliter ce déménagement mais aussi anticiper les futurs déplacements inter-sites.

Par ailleurs, la mise en place de ce PDE s'inscrit dans la culture d'entreprise. En effet, le Groupe La Poste est engagé dans près de 70 PDE et PDIE, notamment pour ses sites en zone urbaine et ses plus gros établissements industriels comme les plateformes de tri du courrier.

Mise en place

Le PDE est placé sous la responsabilité directe du directeur d'établissement (Directeur du Secrétariat Général). Pour assurer le suivi global du plan de déplacement un groupe de pilotage a été constitué. Il rassemble à la fois les services RSE, communication, RH, finance, numérique mais également des opérationnels présents sur chaque site, ce qui a permis une remontée précise des informations, notamment dans le cadre du diagnostic. La diversité des personnes présentes dans ce comité de pilotage permet d'aborder l'ensemble des questions sous des angles variés et de tenir compte de la transversalité d'une telle démarche.

Le diagnostic des pratiques de mobilité a été réalisé à travers un questionnaire en ligne transmis aux collaborateurs qui ne concernait pas uniquement la mobilité mais plus globalement la perception de l'environnement de travail. Une étude d'impact sur les temps de transport est venue compléter ce questionnaire de même qu'une analyse fine de l'accessibilité des sites (moyens de transport disponibles, cheminements,...).

Le questionnaire a fait ressortir un fort taux d'utilisation des transports en commun, 68% des répondants les utilisent pour se rendre sur leur lieu de travail. Les modes actifs ne sont pas en reste, 1,6% des salariés utilisent le vélo et 5,4% la marche.

Les résultats de ce diagnostic et les échanges avec les collaborateurs ont permis d'élaborer un plan d'action structuré autour de 4 axes :

- Conforter le recours aux transports en commun
- Développer le recours aux modes doux
- Optimiser les déplacements motorisés
- Développer le travail à distance

A l'issue d'une présentation détaillée, le CHSCT a été informé de ce plan d'actions.

Alors que les premiers salariés ont pris possession de leurs nouveaux locaux, plusieurs actions sont déjà mises en place.

Au moment de leur arrivée, les salariés ont pu bénéficier d'une présentation des différents modes de transport à leur disposition et ont pu poser l'ensemble de leurs questions aux transporteurs présents. Dans la mesure où le taux d'utilisation des transports en commun est déjà élevé, les actions se sont concentrées sur de l'information pour rappeler les différentes lignes desservant les sites.

Une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) est déployée sur chacune des implantations pour encourager les déplacements professionnels et inter-sites en modes actifs. Pour les déplacements domicile – travail, chaque site dispose d'un stationnement vélo, en particulier le bâtiment Lemnys où près de 800 m² sont consacrés aux deux-roues (motorisés et non-motorisés).

Le télétravail est mis en avant pour limiter les déplacements. Le Groupe La Poste dispose d'ores et déjà d'un accord de télétravail. Toutefois, dans le cadre du PDE, les personnes ayant un temps de trajet quotidien supérieur à 2 heures bénéficient d'une journée complémentaire, dans la limite de 3 jours par semaine. Par ailleurs, le télétravail en tiers-lieux se développe, notamment dans les bureaux de Poste.

Pour faciliter le rapprochement entre le domicile et le lieu de travail, des actions spécifiques sont mises en place. Le service logement propose un accompagnement particulier aux salariés en faisant la demande. Les frais de déménagement sont également en partie pris en charge, sous certaines conditions.

Enfin, une plateforme de covoiturage a été mise en place pour les déplacements domicile-travail des collaborateurs et l'autopartage est en cours de déploiement sur la flotte.

En parallèle de ces différentes actions, une communication régulière est menée et des animations spécifiques sont lancées (challenge marche à pied, découverte des itinéraires vélos entre les 3 sites,...) pour favoriser l'adhésion des salariés.

Focus

Une action spécifique est menée sur le stationnement afin de favoriser la pratique du covoiturage et le recours aux véhicules à faibles émissions. En effet, les places réservées ont été supprimées et l'accès au parking n'est désormais possible que sur autorisation. De plus, une logique de « surbooking » est appliquée, le nombre de places étant inférieur au nombre d'autorisations délivrées.

Les autorisations sont accordées sur la base d'un certain nombre de critères définis avec les salariés : raisons médico-sociales, éloignement géographique, pratique du covoiturage et utilisation de véhicules faiblement émissifs. Ces deux derniers critères permettent la

valorisation de bonnes pratiques en matière de déplacements motorisés et participent à une sensibilisation des collaborateurs.

Cette évolution dans la gestion du stationnement bénéficie d'un bon accueil aussi bien des salariés que des instances représentatives du personnel.

Evaluation

Un suivi régulier de la mise en œuvre des actions est réalisé de même que des comptages sur l'utilisation des services. Ces informations permettent, le cas échéant, d'adapter les actions. Elles sont également consolidées dans un bilan annuel.